

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

CEREP

INITIÉE PAR

EUROFINS DISCOVERY SERVICES LUX HOLDING

PRÉSENTÉE PAR



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES
ET COMPTABLES D'EUROFINS DISCOVERY SERVICES LUX HOLDING**



Le présent document relatif aux autres informations de la société EUROFINS DISCOVERY SERVICES LUX HOLDING a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, ci-après l'"AMF", en date du 22 janvier 2013 conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'article 5 de l'instruction de l'AMF n°2006-07.

Ce document a été établi sous la responsabilité d'EUROFINS DISCOVERY SERVICES LUX HOLDING.

Le présent document complète la note d'information établie par EUROFINS DISCOVERY SERVICES LUX HOLDING conjointement avec CEREP sur laquelle l'AMF a apposé son visa sous le numéro n°13-012 en date du 22 janvier 2013, après avoir déclaré conforme l'offre publique d'achat visant les actions de CEREP initiée par la société EUROFINS DISCOVERY SERVICES LUX HOLDING.

Des exemplaires du présent document d'information sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site www.eurofins.lu et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

EUROFINS DISCOVERY LUX HOLDING
10A, rue Henri M. Schnadt
L-2530 Luxembourg

BANQUE PALATINE
42, rue d'Anjou
75008 Paris

INDEX

1	PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR : EUROFINS DISCOVERY SERVICES LUX HOLDING	3
1.1	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'INITIATEUR	3
1.1.1	Dénomination sociale.....	3
1.1.2	Forme juridique, siège social	3
1.1.3	Registre du commerce et des sociétés.....	3
1.1.4	Durée	3
1.1.5	Objet social	3
1.1.6	Exercice social	4
1.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL D'EDSLH	4
1.2.1	Capital social.....	4
1.2.2	Cession et transmission des parts sociales.....	4
1.2.3	Instruments non représentatifs de titres de capital.....	4
1.2.4	Droits et obligations attachés aux parts sociales.....	4
1.2.5	Répartition du capital et des droits de vote.....	4
1.2.6	Autres titres donnant accès au capital.....	4
1.2.7	Pacte d'associés	5
1.3	ADMINISTRATION, DIRECTION GENERALE ET CONTROLE D'EDSLH	5
1.3.1	Gérance	5
1.3.2	Commissaires aux comptes.....	6
1.4	DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR.....	6
1.4.1	Principales activités	6
1.4.2	Litiges.....	7
1.5	PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS	7
2	COMMUNIQUE RELATIFS A L'OPERATION.....	9
3	ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT.....	11

1 PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR : EUROFINIS DISCOVERY SERVICES LUX HOLDING

1.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'INITIATEUR

1.1.1 Dénomination sociale

EUROFINIS DISCOVERY SERVICES LUX HOLDING (ci-après "**EDSLH**" ou la "**Société**").

1.1.2 Forme juridique, siège social

Société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

1.1.3 Registre du commerce et des sociétés

EDSLH est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172972.

1.1.4 Durée

EDSLH a été constituée le 23 novembre 2012 pour une durée indéterminée. Elle a été immatriculée le 28 novembre 2012.

1.1.5 Objet social

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou tout autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

La Société pourra également fournir toute sorte de services internationaux et/ou support à toutes sociétés du groupe.

1.1.6 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, l'exercice social ayant débuté en date du 23 novembre 2012 se terminera en date du 31 décembre 2013.

1.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL D'EDSLH

1.2.1 Capital social

A la date du présent document, le capital social est fixé à 12 500 euros. Il est divisé en 125 parts sociales de 100 euros chacune entièrement libérées.

1.2.2 Cession et transmission des parts sociales

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

1.2.3 Instruments non représentatifs de titres de capital

Néant.

1.2.4 Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

1.2.5 Répartition du capital et des droits de vote

EDSLH est détenue à 100% par EUROFINS INTERNATIONAL HOLDINGS LUX, elle-même détenue à 100% par la société Eurofins Scientific S.E.

Monsieur Gilles Martin et sa famille détiennent environ 45% des actions d'EUROFINS SCIENTIFIC S.E. à travers leur participation dans ANALYTICAL BIOVENTURES SCA qui est contrôlée par Monsieur Gilles Martin.

1.2.6 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

1.2.7 Pacte d'associés

Néant.

1.3 ADMINISTRATION, DIRECTION GENERALE ET CONTROLE D'EDSLH

1.3.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant et du président du conseil de gérance.

La gérance est assurée par :

Monsieur Florian Heupel Gérant - Président du conseil de gérance

et

Monsieur Gilles Martin - Gérant

Les autres mandats sociaux de Monsieur Florian Heupel sont les suivants :

Hors Groupe Eurofins	Depuis	Mandat
FLOTIL AG	2003	CEO
Komplementär der Terminus Quartiersgaragen III. Invest (Heupel) KG	2011	CEO
Groupe Eurofins		
Eurofins GeneScan Holding GmbH	2004	CEO
MWG Biotech AG	2007	CEO
Eurofins Technology Service (Suzhou) Co. Ltd (China)	2008	Legal Representative Président du Conseil de
Eurofins GSC LUX sarl	2010	Gerance Président du Conseil de
Eurofins Food Testing LUX Holding sarl	2010	Gerance Président du Conseil de
Eurofins Pharma Services LUX Holding sarl	2010	Gerance Président du Conseil de
Eurofins Environment Testing LUX Holding sarl	2010	Gerance Président du Conseil de
Eurofins Product Testing LUX Holding sarl	2010	Gerance Président du Conseil de
Eurofins Agrosiences Services LUX Holding sarl	2010	Gerance Président du Conseil de
Eurofins Finance SA - Lux Finance branch	2010	Gerance Président du Conseil de
Eurofins Support Services Lux Holding SARL	2010	Gerance Président du Conseil de
Eurofins Genomics Lux Holding SARL	2010	Gerance
Eurofins Forensics Lux Holding SARL	2010	Président du Conseil de

		Gerance
Eurofins Industrial Testing Lux SARL	2010	President du Conseil de Gerance
Eurofins International Holdings Lux SARL	2010	President du Conseil de Gerance
Eurofins Water Testing Lux SARL	2011	President du Conseil de Gerance
Eurofins Pharma Services France LUX Holding	2011	President du Conseil de Gerance
Eurofins Food Chemistry Testing France LUX Holding	2011	President du Conseil de Gerance
Eurofins Hygiène Alimentaire France LUX Holding	2011	President du Conseil de Gerance
Eurofins Analyses pour la Construction France LUX Holding	2011	President du Conseil de Gerance
Eurofins Analyses pour l'Environnement France LUX Holding	2011	President du Conseil de Gerance
Eurofins Analyses Environnementales pour les Industriels France LUX Holding	2011	President du Conseil de Gerance
Eurofins Hydrologie France LUX Holding	2011	President du Conseil de Gerance
Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL	2012	President du Conseil de Gerance
Eurofins International Services Lux SARL	2012	President du Conseil de Gerance
Eurofins Health Food Lux Holding SARL	2012	President du Conseil de Gerance

1.3.2 Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire :

PriceWaterhouseCoopers

400 Route d'Esch

L-1014 Luxembourg

1.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR

1.4.1 Principales activités

EDSLH a été créée afin de détenir les titres de la société CEREP.

Ainsi :

- le 20 décembre 2012, EDSLH et Monsieur Thierry Jean, fondateur de CEREP, sont convenus de la cession, au prix de 2 euros par action, de la totalité des 1 069 732 actions CEREP de ce dernier (hormis l'action qu'il doit détenir en tant qu'administrateur), représentant 8,48% du capital de CEREP. Cette cession est effectivement intervenue le 9 janvier 2013 ;

- le 21 décembre 2012, Banque Palatine, en sa qualité d'établissement présentateur de l'Offre, a déposé auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat par EDSLH portant sur l'ensemble des actions CEREP non détenues pas lui à l'ouverture de l'offre (l' « OPA ») ;
- par accord en date du 28 décembre 2012 (après clôture de bourse), l'Initiateur et la fondation de l'Institut Pasteur de Lille sont convenus de la cession, au prix de 2 € par action, de 865 100 actions CEREP détenues par cette dernière et représentant 6,86% du capital et des droits de vote de CEREP. Cette cession interviendra, sous la condition suspensive de la mainlevée du nantissement grevant actuellement les actions concernées (ladite condition suspensive devant être réalisée au plus tard le 15 février 2013), lors de l'ouverture de l'OPA sur les actions CEREP, ce qui suppose que cette dernière ait au préalable fait l'objet d'une décision de conformité de la part de l'AMF. Par application de la jurisprudence, cet engagement de cession est susceptible d'être remis en cause par la fondation de l'Institut Pasteur de Lille en cas de dépôt d'une surenchère ou d'une offre concurrente avant la réalisation effective de la cession.

Elle n'a pas d'autre activité au jour du présent document.

Pour une présentation du groupe Eurofins Scientifc, il est renvoyé au document de référence 2011 du groupe Eurofins Scientifc déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2012 sous le numéro D.12-0226 ainsi qu'au rapport financier semestriel au 30 juin 2012. Ces documents sont disponibles sur le site internet d'Eurofins Scientifc (www.eurofins.fr). Les communiqués relatifs à ces accords et à l'OPA publiés par Eurofins Scientifc sont repris ci-après en partie 2 du présent document.

Les principaux agrégats financiers du groupe Eurofins sont repris dans le tableau ci-dessous :

en milliers d' €	2011	30.06.2012
Chiffre d'affaires	828.9	480.4
EBITDA ajusté	151.6	73.2
EBITDA	139.2	64.2
Résultat brut d'exploitation	93.3	36.0
Résultat net de l'exercice	56.6	18.8
Total capitaux propres	320.3	337.3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	179.5	121.5
Endettement brut	434.7	432.1
Endettement net	255.2	310.6

1.4.2 Litiges

En dehors de ce qui est mentionné dans le rapport financier annuel d'EUROFINS SCIENTIFIC, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

1.5 PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

EDSLH a été constituée le 23 novembre 2012, avec un capital social de 12 500 euros. Elle n'a pas encore clos son premier exercice social. Aucun compte n'a en conséquence encore fait l'objet d'une certification par le commissaire aux comptes.

Du 27 décembre 2012 au 7 janvier 2013, elle a acquis sur le marché 2 713 824 actions de la société CEREP, soit 21,52% du capital et des droits de votes de CEREP, au prix de 2 euros par action (soit un montant global de 5 427 648 euros).

En vertu d'un protocole en date du 20 décembre 2012, elle a acquis, le 9 janvier 2013, 1 069 732 actions de la société CEREP, soit 8,48% du capital de CEREP, auprès de la holding de Monsieur Thierry Jean, au prix de 2 euros par action (soit un montant global de 2 139 464 euros).

Compte tenu de l'acquisition par Eurofins Scientific d'une action CEREP le 26 octobre 2012, le nombre d'actions CEREP détenues à la date du présent document par Eurofins Scientific et EDSLH est de 3 783 557, soit 29,99996% du capital et des droits de vote de CEREP.

Afin de permettre la réalisation de ces acquisitions et de l'Offre, qui portent sur un montant maximal de 25 223 750 euros, EDSLH a bénéficié d'un apport en compte courant d'un montant de 25 223 750 euros de la part d'Eurofins International Holdings Lux sarl.

Une filiale d'Eurofins acquiert près de 9% du capital de Cerep S.A. et dépose une note d'offre publique d'achat amicale sur le solde du capital

21 décembre 2012

Eurofins Scientific (EUFI.PA) et M. Thierry Jean, P-DG et fondateur de Cerep, un des leaders de la pharmacologie in vitro et des tests de toxicité-ADME in vitro, sont convenus de l'acquisition par une filiale d'Eurofins, au prix de 2 € par action, d'un bloc composé de 1.069.732 actions appartenant à ce dernier, représentant 8,48% du capital de Cerep.

Etant donné la répartition actuelle du capital de Cerep, la participation qui sera ainsi acquise indirectement par Eurofins représente le principal bloc d'actions de cette société. En outre, avec l'accord du conseil d'administration de Cerep, la filiale d'Eurofins a déposé ce jour auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) une offre publique d'achat (OPA) portant sur le solde du capital de cette société.

Sous réserve de la conformité de l'offre qui reste soumise à l'examen de l'AMF, il sera proposé aux actionnaires de la société Cerep de racheter leurs actions au prix de 2 € par action, soit le même prix que celui auquel interviendra l'achat du bloc de M. Thierry Jean.

Le prix de l'OPA valorise Cerep à 25,2 M€ en valeur des capitaux propres, soit une prime de 80,7% par rapport à la moyenne 1 mois du cours de l'action Cerep et de 79,9% par rapport à la moyenne 12 mois à la date du 19 décembre 2012.

La Banque Palatine a été retenue pour agir en qualité de Banque Présentatrice de l'OPA. Les aspects pratiques détaillés ainsi que le calendrier de l'offre seront confirmés ultérieurement par voie de communiqué de presse.

Cette opération permettrait à Eurofins de renforcer ses investissements dans le secteur de la pharmacologie prédictive après l'acquisition de Pan Labs aux Etats-Unis en septembre 2012. Si ce rapprochement devait se confirmer, M. Thierry Jean poursuivrait le développement futur de cette branche d'activité avec Eurofins.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.eurofins.com ou contacter :

Eurofins Relations investisseurs

Tél.: +32 2 766 7620

E-mail: ir@eurofins.com

Une filiale d'Eurofins convient d'acquérir près de 7% supplémentaires du capital de Cerep S.A.

2 janvier 2013

Eurofins Scientific (EUFI.PA) et la fondation de l'Institut Pasteur de Lille, sont convenus de l'acquisition sous conditions suspensives par une filiale d'Eurofins, au prix de 2 € par action, d'un bloc composé de 865.100 actions Cerep appartenant à cette dernière.

Ce nouveau bloc d'actions représente 6,86% du capital de Cerep et porte à 15,34% la participation totale que Eurofins a convenu d'acquérir, après l'annonce de l'acquisition du bloc d'actions de M. Thierry Jean, P-DG et fondateur de Cerep à hauteur de 8,48% du capital le 21 décembre 2012¹.

Le prix de 2 € par action est égal au prix d'achat du bloc de M. Thierry Jean, ainsi qu'à celui visé dans le projet de note d'information conjointe relative à l'offre publique d'achat amicale de la filiale d'Eurofins sur le solde du capital de Cerep, déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), également en date du 21 décembre 2012. Comme communiqué précédemment, sous réserve de la conformité de l'offre qui reste soumise à l'examen de l'AMF, il sera proposé aux actionnaires de la société Cerep de racheter leurs actions au prix de 2 € par action, soit le même prix que celui auquel interviendra l'achat des blocs de M. Thierry Jean et de la fondation de l'Institut Pasteur de Lille.

Cette opération permettrait à Eurofins de renforcer ses investissements dans le secteur de la pharmacologie prédictive après l'acquisition de Pan Labs aux Etats-Unis en septembre 2012. Si ce rapprochement devait se confirmer, M. Thierry Jean poursuivrait le développement futur de cette branche d'activité avec Eurofins.

¹ Communiqué de presse d'Eurofins du 21 décembre 2012 (<http://www.eurofins.fr/fr-fr/informations-media/communiques-de-presse/2012-12-21.aspx>)

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.eurofins.com ou contacter :

Eurofins Relations investisseurs

Tél.: +32 2 766 7620

E-mail: ir@eurofins.com

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que le présent document, qui a été déposé le 22 janvier 2013 et qui sera diffusé 23 janvier 2013, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction n° 2006-07 de l'AMF dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la société EUROFINS DISCOVERY SERVICES LUX HOLDING et visant les actions de la société CEREP. Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Le 22 janvier 2013

EUROFINS DISCOVERY SERVICES LUX HOLDING

Représentée par Florian Heupel, en sa qualité de Gérant- Président du conseil de gérance et Gilles Martin, en sa qualité de gérant.